



**Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1
du règlement (CE) n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique**

1. Numéro du certificat : **CER-OPT59750-C216037**

2. Nom et adresse de l'opérateur

EXPLOITATION AGRICOLE DARDILLY
26, CHEMIN DE LA BRUYÈRE
69570 DARDILLY

Activité principale: **PRODUCTEUR**

3. Nom, adresse et n° de code de l'organisme de contrôle

Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche
9 cours du Triangle
92937 Paris-la-Défense CEDEX
FR-BIO-10

4. Catégories de produits/activité

Maraîchage plein champ

Luzerne et porte graine de légumes pour jardin autoconservatoire et autoconsommation de grain

Plants à repiquer, pépinières

artichaut, aubergine, basilic, bourrache, betterave, blette/poirée, cardon, cerfeuil, choux, chou-fleur, ciboulette, concombre, coriandre, cornichon, courge, courgette, estragon, fenouil, helychrysum, menthe, origan/marjolaine, melisse, melon, oseille, persil, poireau, poivron, piment, rhubarbe, romarin, tomates, sauges, sariette, thym, verveine, Aneth, Ache/Livèche, Salades, patate douce, ciboule, perilla rouge, pimprenelle, rhubarbe, fraises, mûres, pastèque, feijoa, goji, niphel du japon, kiwai, argousier, cognassier, framboise, cassis, groseille, myrtille, arbousier, grenade, raifort, consoude, monarde, agastache, oignon, échinacée, angelique, ail des ours, quinoa, cresson, ficoïde glaciale, céleri, tagete, épinard, pourpier, navet, griffe d'asperge, amarante, oeillet d'inde, anis, hysope, kiwano, tetragone, carvi, souci, stevia, bissap, panais, pois chiche, camomille, mauve, mertensia, cacahouette, haricots, romarin, oca du pérou, patisson, akebia, viola, sentoré, pavot de californie, rue, chia, feve

5. Définis comme

Agriculture Biologique

Agriculture Biologique

6. Période de validité : Du 15/05/2021 au 31/03/2023

7. Date de contrôle: 24/03/2021

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05 janvier 2010, et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Ce certificat, émis à la date précisée ci-dessous, peut être suspendu, retiré, modifié. Sa validité peut être vérifiée à tout moment sur le site <https://certifie.bureauveritas.fr/bio/> ou par courriel à producteurbio@bureauveritas.com.

Présence de productions végétales conventionnelles sur l'exploitation : Oui

Présence de productions animales conventionnelles sur l'exploitation : Non

Paris La Défense, le : 14/06/2021
Pour le Président, Laurent Croguennec